

OBJET : CREATION D'UNE ECOLE MATERNELLE DE 10 CLASSES, RUE DES CITES ET DEPLACEMENT D'UN CENTRE DE LOISIRS. APPROBATION DU BILAN GLOBAL PREVISIONNEL, DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT. DEMANDES DE SUBVENTION ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet du Marché,

Vu les articles 33 et 60 à 64 du Code des Marchés Publics,

Vu les articles L 421.1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport circulation et stationnement.

A la majorité des membres du Conseil, le groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenu,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet estimé à 5 808 000 € TTC et le plan de financement (l'un et l'autre annexés à la présente).

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à affecter à cette opération la subvention de 61 000 € mise à disposition par l'Etat au titre de la réserve parlementaire et à solliciter par ailleurs toute subvention susceptible de financer ce type d'équipement.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire inhérente à l'opération.

Le Maire,